

BRF
n° 58
oct. 90

CERREQ

BRIEF

BULLETIN DE RECHERCHE

OCTOBRE 1990

SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

58

LA DIFFICILE INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Chaque année, entre 650 000 et 700 000 jeunes quittent le système éducatif ou l'apprentissage et se présentent sur le marché du travail. En mars de l'année suivante, 400 000 occupent un emploi (y compris TUC ou SIVP...). Cet écart persiste depuis le début des années 80. Si les jeunes sortis de l'enseignement supérieur accèdent rapidement à un emploi stable, le passage par l'emploi précaire pendant une période qui s'allonge devient la règle pour ceux dont la formation est inférieure au baccalauréat. Cette situation concerne en particulier les moins diplômés (CAP, BEP) et les non-diplômés. A des moments de fort chômage, les plus diplômés n'hésitent pas à commencer leur vie active par des emplois moins qualifiés que ceux auxquels ils se destinaient. L'insertion professionnelle restera donc difficile durant cette décennie même si la reprise des embauches par les entreprises se poursuit.

■ **Les premiers emplois offerts aux jeunes sortant de l'enseignement secondaire sont de plus en plus précaires.**

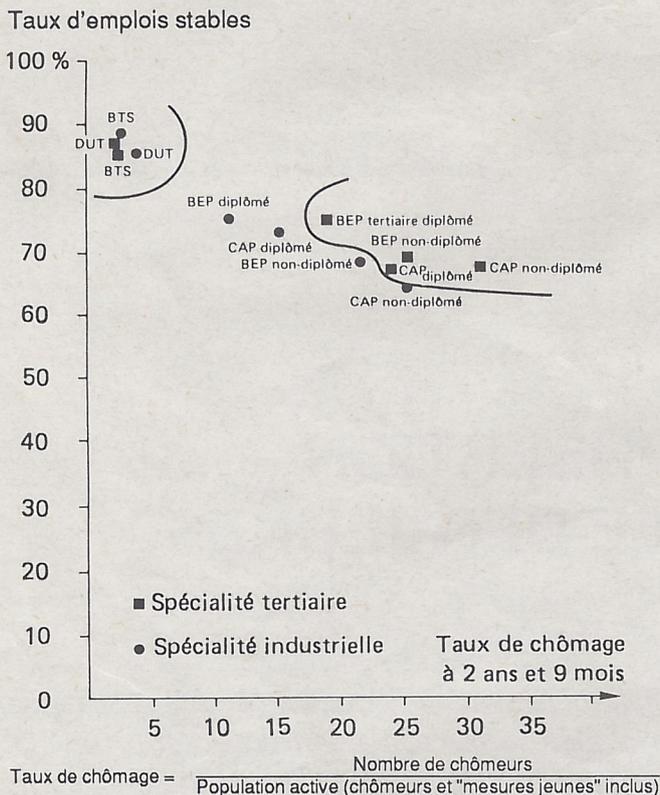
Ce sont avant tout les jeunes qui portent le poids de la précarité. En 1987, ils occupent la moitié des emplois temporaires (contrats à durée déterminée, intérim, TUC...) (1). Malgré un mouvement de reprise de l'emploi stable constaté en 1989 dans l'ensemble de l'économie, et spécialement dans les services (2), la proportion d'emplois stables à temps plein ne cesse de diminuer parmi les jeunes et en particulier les jeunes filles (3). Peu sensible à l'issue de l'enseignement supérieur, la préca-

rité est très importante pour les jeunes sortant de l'enseignement secondaire surtout s'ils sont non diplômés et/ou issus des spécialités tertiaires de formation (graphique 1).

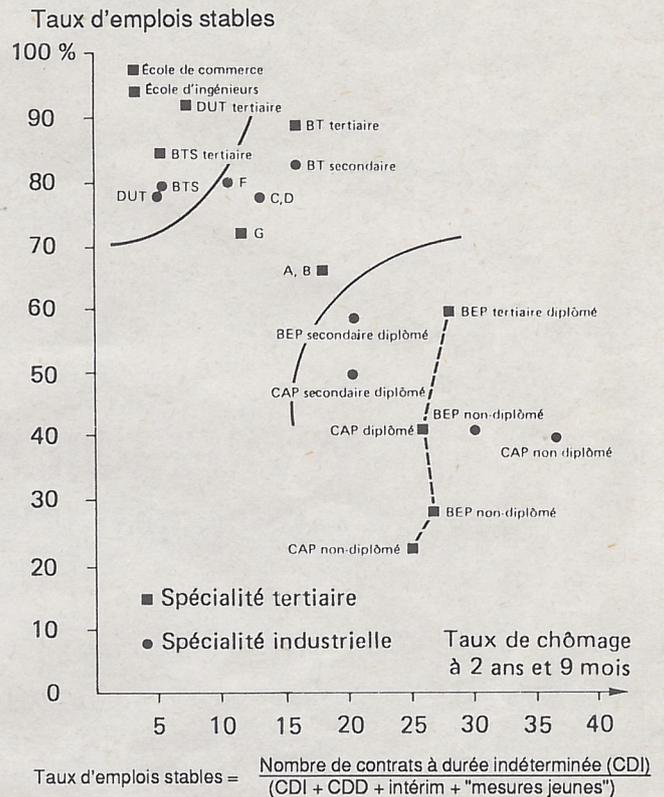
En 1983, trois ans après l'obtention d'un brevet de technicien supérieur industriel (BTS), le taux d'emplois stables était de 90 % ; en 1987, la dégradation est limitée : le taux est encore de 80 % pour les diplômés de 1984. Par contre, en 1989, le taux d'emplois stables pour les non-diplômés sortis d'une classe de CAP industriel en 1986 est inférieur à 40 % alors qu'il était de 63 % en 1982 pour la cohorte sortie trois ans auparavant.

Graphique 1 Évolution de la situation professionnelle des jeunes deux ans et neuf mois après la sortie de l'appareil éducatif

Jeunes sortis en 1978-1980



Jeunes sortis en 1983-1986



Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la vie active

La précarité touche peu les titulaires d'un DUT ou d'un BTS tertiaire (taux d'emplois stables de 90 % en 1987 trois ans après l'obtention du diplôme). Mais elle atteint de plus en plus les sortants de BEP tertiaires, en particulier les non-diplômés : 70 % des non-diplômés sortis en 1979 avaient un emploi stable trois ans plus tard contre moins de 30 % pour ceux sortis en 1986.

Les "mesures jeunes" ont contribué à soustraire les jeunes du chômage mais n'ont pas permis à tous d'accéder à un emploi permanent.

La croissance du chômage des jeunes a été stoppée, puis inversée, au milieu des années 80 grâce à l'introduction massive des "mesures jeunes" (4). Au début des années 80, la majorité des filles issues des formations tertiaires de niveau V étaient au chômage sept mois après avoir quitté l'école. A la fin des années 80, celles qui quittent l'école bénéficient massivement des "mesures jeunes" (TUC principalement) (5).

Les MESURES JEUNES regroupent les formules institutionnelles suivantes :

- Contrats de qualification et d'adaptation
- Travaux d'utilité collective (TUC)
- Stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)
- Stages de formation en alternance.

Les contrats emploi-solidarité qui ont remplacé les TUC n'étaient pas encore en vigueur lors de la dernière des enquêtes (juin 1989) dont les résultats sont utilisés dans ce texte.

Malgré ces mesures certains jeunes ne réussissent pas à accéder à l'emploi permanent. Un jeune sur trois, qui a commencé sa vie active par un TUC après sa sortie de l'école en juin 1986, n'a connu qu'une succession de "mesures jeunes" ou de chômage au cours des trois années suivantes. 26 % des filles et 17 % des garçons qui ont commencé par un SIVP sont dans la même situation.

Le niveau de formation joue ici un rôle déterminant. Les jeunes filles d'un niveau IV de formation ont pu utiliser une entrée rapide en TUC comme marchepied pour

l'emploi permanent. Par contre, celles qui sont sorties sans certification n'ont accédé que tardivement à un TUC pour retomber rapidement dans une autre "mesure jeunes" ou au chômage.

■ **Le processus de marginalisation vis-à-vis de l'emploi touche massivement certaines catégories de jeunes.**

En 1986, plus de 300 000 jeunes sont sortis de l'enseignement secondaire (hors apprentissage) aux niveaux V, Vbis et VI (tableau 1). Pendant leurs trois premières années de vie active, 4 % n'ont connu que le chômage, 18 % ont alterné des périodes de chômage et de "mesures jeunes" (TUC, SIVP), 42 % sont passés par le chômage, les "mesures jeunes", les contrats à durée déterminée ou l'intérim. Au total, les deux tiers n'ont connu que la précarité (6).

Tableau 1
Flux de sortie du système éducatif en 1986
(y compris de l'enseignement spécialisé ou de l'apprentissage)

Niveau de formation	%	Effectifs
Niveau V bis, VI (dont apprentis)	15,2 (1,8)	121 900 (14 200)
Niveau V (dont apprentis)	43,9 (10,9)	352 600 (87 300)
Niveau VI	18,1	145 500
Niveau III	10,7	86 100
Niveaux I et II	12,1	97 700
TOTAL	100	803 800

Source : CEREQ-DEP-INSEE, *Bilan Formation-Emploi 1986*. INSEE-Résultats n°75, juin 1990.

Les deux populations présentant le plus grand risque d'exclusion du marché du travail sont les sortants en cours de formation (121 900 aux niveaux Vbis et VI) ou sans diplôme au niveau V (environ 110 000 jeunes).

Niveau VI : Sorties du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau V bis : Sorties de 3e et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations postbaccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : Sorties avec un diplôme de niveau "bac + 2".

Niveaux II et I : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Les différences sont fortes suivant le niveau de formation et le sexe : 20 % des filles de niveau V (hors apprentissage) et 50 % de celles de niveau VI ou Vbis n'ont connu que des stages, des "mesures jeunes" ou le chômage contre, respectivement, 10 % et 22 % des garçons.

Plusieurs années de chômage et de précarité cumulées à un environnement social et familial défavorable (faible niveau social, parents chômeurs...) créent les conditions de la marginalisation (7).

■ **Au cours des années 80, les entreprises font de plus en plus appel aux diplômés.**

Les jeunes sont traditionnellement accueillis sur des emplois peu qualifiés étant donné le rôle de l'ancienneté et des promotions internes dans les entreprises françaises. Or, ce sont ces emplois qui ont été touchés par la réduction des effectifs de l'industrie depuis le début des années 70 (8). De plus, ces emplois d'accueil sont occupés prioritairement par des jeunes de niveau V ou IV de plus en plus nombreux. Les possibilités d'embauche des moins formés se sont donc réduites même s'ils sont moins nombreux que dans les années 70. Les secteurs tertiaires en développement recourent de plus en plus à des jeunes titulaires d'un BEP ou d'un baccalauréat voire d'un diplôme de niveau III (DUT, BTS).

■ **La reprise de l'emploi ne bénéficiera sans doute pas à ceux qui sont déjà exclus du marché du travail.**

Les jeunes, exclus du marché du travail durant leurs premières années de vie active, ont ensuite de grandes difficultés à s'intégrer socialement et économiquement. La forte proportion de personnes âgées de 25 à 30 ans parmi les premiers bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) confirme l'existence d'une "génération sacrifiée" (9) sortie de l'école dans les années 80 et que l'on ne sait pas employer.

■ **La reprise de l'emploi ne suffira pas à résorber les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes d'ici la fin des années 90.**

Entre mars 1984 et mars 1985, les entreprises ont recruté environ 2,6 millions de personnes (10), dont 300 000 venaient du système éducatif (écoles ou apprentissage) ou du service national. Ces recrutements sont passés à 3,4 millions en 1989 et concernaient 433 000 jeunes débutants (tableau 2).

Face à ces recrutements, 650 à 700 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif (y compris de l'apprentissage) et se présentent sur le marché du travail (11).

L'écart entre le flux de sortants du système éducatif et le recrutement des jeunes mesuré en mars de chaque année était de 23 000 en 1973. Il atteint 300 000 en 1984 et se réduit à 200 000 en 1989.

Ce déséquilibre permet de comprendre l'importance des mouvements de jeunes après la sortie de l'école, qui passent du chômage aux stages, à l'inactivité ou à l'em-

Tableau 2
Evolution des recrutements annuels des entreprises
et part des jeunes sortant du système éducatif

(Effectifs en milliers)

	1973-74	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Ensemble des recrutements (1)	3 981	2 611	2 558	2 773	2 822	3 067	3 367
dont jeunes débutants (2)	695	380	358	387	406	391	433
(%)	(17)	(15)	(14)	(14)	(14)	(13)	(13)
Flux de sortants du système éducatif (3)	718	700	719	678	693	646	640
Déficit de recrutement	23	320	361	391	287	254	207

Source : Bilans Formation-Emploi.

(1) Entre mars 1988 et mars 1989, les entreprises ont recruté 3 367 000 individus qui étaient, en mars 1988, actifs dans une autre entreprise ou bien inactifs, ou au chômage, en études ou en apprentissage (les TUC et SIVP sont compris dans l'emploi).

(2) En mars 1988, 391 000 jeunes étaient employés par une entreprise (y compris TUC ou SIVP) et étaient l'année précédente dans le système éducatif ou en apprentissage ou au service national (mais sans avoir travaillé avant d'entrer au service national). Cf. Bilan Formation-Emploi 1986. INSEE-Résultats n°75, juin 1990, p.74.

(3) Il s'agit des jeunes sortis en juin de l'année précédente de l'appareil scolaire et de l'apprentissage - moins les entrées directes au service national (en 1988-1989 il s'agit d'une estimation).

ploi précaire ainsi que l'augmentation du chômage de longue durée pour certaines catégories d'entre eux.

Le décalage est particulièrement fort pour les ouvriers et les employés ; il est presque inexistant pour les professions intermédiaires ou supérieures (tableau 3). Les jeunes titulaires du baccalauréat ou plus ont des taux d'entrée et de stabilisation dans l'emploi qui demeurent très favorables.

Tableau 3

Entrées dans les entreprises
entre mars 1987 et mars 1988

Flux de sortants
en 1987

Professions	Entrées dans les entreprises		Flux de sortants	
	Total	dont recrutement jeunes débutants (1)	Niveaux	Effectifs (2)
Ouvriers et employés	1 982	259	IV à VI	484
Cadres et prof. interm. et Indépendants	1 085	132	I à III	162
Total	3 067	391		646

(Effectifs en milliers)

Source : INSEE - Résultats n° 85, juillet 1990.

(1) Cf. note 2 du tableau 2.

(2) Cf. note 3 du tableau 2.

Pour changer les conditions d'insertion professionnelle des jeunes, le volume de recrutement par les entreprises devrait augmenter d'un tiers.

Si la proportion de jeunes dans les recrutements annuels des entreprises demeure d'environ 14 %, il faudrait au total plus de 4,5 millions de recrutements par an pour absorber l'ensemble des sortants du système éducatif (au lieu de 3,4 millions en 1989). Si cette proportion venait à croître de nouveau pour atteindre 17 % (situation de 1973-1974), le nombre total de recrutements pourrait se limiter aux environs de 3,9 millions.

Les transformations du marché du travail des jeunes devraient être si importantes que l'on peut s'interroger sur leur réalisme : dynamisme exceptionnel et prolongé de la reprise de l'emploi dans un cas, préférence marquée à l'embauche des jeunes dans l'autre.

François Pottier et Serge Zilberman

NOTES

(1) Elbaum M., "Les "petits boulots" : plus d'un million d'actifs en 1987", *Economie et Statistique* n°205, décembre 1987.

(2) Belloc C. et Lacroix T., "Création d'emplois stables et nouveau recul du chômage en 1989", *Economie et Statistique* n° 231, avril 1990.

(3) INSEE, *Données sociales 1990*, p. 65. L'année 1989 marque un palier dans la décroissance de l'emploi stable des 16-25 ans.

(4) Bilan Formation-Emploi. Grelet Y. et Locht J.-F., "A la sortie de l'école, qu'ont-ils rencontré ?", *BREF* n° 47, CEREQ, octobre 1989.

(5) Grelet Y. et Viney X., *Rôle des diplômés et des spécialités de formation dans l'insertion professionnelle des jeunes issus des classes terminales de l'enseignement technique court*, à paraître dans la Collection des études du CEREQ.

(6) Zilberman S., *Les trois premières années de vie active d'une cohorte de jeunes sortis en 1986 de l'enseignement secondaire*, Document de travail n° 55, CEREQ, mai 1990.

(7) Voir par exemple Dubet F., *La galère, jeunes en survie*, Ed. Fayard, Paris, 1987.

(8) Choffel Ph. et Kramarz F., "Evolution des structures professionnelles dans l'industrie depuis 1969", *Economie et Statistique* n°213, septembre 1988.

(9) Gateau G., "Une génération sacrifiée ?" in *Demain, un emploi ?*, *Autrement* n° 110, octobre 1989.

(10) Les TUC, SIVP... sont compris dans l'emploi. On ne décompte pas l'ensemble des mouvements intervenus entre les deux dates : une même personne a pu changer plusieurs fois d'entreprise et/ou passer par le chômage entre ces deux dates ; cela compte pour une embauche si elle est en emploi (y compris TUC, SIVP...) en mars et ne l'était pas en mars l'année précédente.

(11) Flux sortant du système éducatif ou de l'apprentissage, moins les entrées directes au service national avant mars de l'année suivante.